

2023 / 54

VALLÉES  
D'AIGUEBLANCHE  
Communauté de communes



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE VINGT-CINQ MAI DEUX MILLE VINGT TROIS A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry – COLLIARD Dominique – COLLOMB Daniel – DUNAND François – GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine – GUILLARD Paul – JAY Hélène - KALIAKOUDAS Evelyne – MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MORARD Ghislaine - MORIN Jean Yves – POINTET André – RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX-MOLLARD Alain – VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

**POUVOIR** : Mme MARTINET-BON Françoise à Mme JAY Hélène

**EXCUSÉS** : Mme BRUNOD Aurore  
M. GSELL Bernard

Monsieur Daniel COLLOMB est désigné Secrétaire de Séance.

**Date de Convocation** :  
16 mai 2023

**Nombre de conseillers** :  
En exercice : 24  
Présents : 21  
Votants : 22

### **Objet** : Mise en place d'une incitation à la pratique du covoiturage

Depuis plusieurs mois, la communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche et l'Assemblée de Pays Tarentaise-Vanoise (APTV) travaillent à l'élaboration d'une stratégie d'incitation financière pour la pratique du covoiturage pour les trajets du quotidien. Cette stratégie s'intègre dans un travail mené à l'échelle de la Savoie qui vise à promouvoir le covoiturage. Cette stratégie d'incitation est déjà en vigueur sur le territoire de trois EPCI : Grand Chambéry, Grand Lac et la Communauté de communes Cœur de Savoie.

L'objectif est de subventionner les trajets pour inciter les passagers à voyager de manière gratuite tout en rétribuant les conducteurs dans une logique « gagnant - gagnant ». Il s'agit dans un premier temps de conduire une expérimentation d'un an à l'échelle de la Tarentaise. Pour cela, il est proposé que la CCVA contractualise avec la plateforme de covoiturage BlaBlaCar Daily qui assurera la gestion du dispositif. Une enveloppe maximale de 20 000 € est prévue pour cette expérimentation, prise en charge à 50 % par le Fonds Vert (dispositif d'aide de l'Etat) soit un reste à charge net pour la collectivité de 10 000 € maximum. Il est également envisagé de réfléchir à l'organisation d'un covoiturage spontané avec la mise en place de panneaux lumineux subventionnés à 80 % par le Fonds Vert.

En parallèle, il est prévu de solliciter une délégation partielle de compétence à la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur le bloc 4 « Mobilités partagées ». Ce prérequis est indispensable à la faisabilité de l'expérimentation car la CCVA n'est pas compétente en matière de mobilité.

**Vu** l'exposé ci-dessus,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la présentation en Bureau communautaire du 20 avril 2023,

**Vu** la Convention de Coopération « loi LOM » signée le 30 septembre 2022 entre la CCVA et la Région AuRA,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la mise en place d'une incitation financière de la CCVA, la contractualisation avec l'entreprise BlaBlaCar Daily et la délégation partielle de compétence de la CCVA sur le volet Mobilités Partagées.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de la stratégie d'incitation et notamment la passation d'un marché public avec BlaBlaCar Daily, la réalisation d'un dossier de subvention au titre du Fonds Vert et la signature de la délégation de compétence partielle avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes (Bloc 4 : Mobilités partagées) au profit de la CCVA.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Pour	Contre	Abstention	NPPV*
22			

\*Ne prend pas part au vote

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,

  


André POINET